

Tranche d'âge

Accueils de loisirs enfants :

Pour les enfants scolarisés, de 3 à 11 ans.
(de la maternelle au CM2)

Accueil de loisirs adolescents :

Pour les adolescents de 12 à 16 ans.
(de la 6ème à la Seconde)

Ouvertures

Accueils de loisirs enfants :

- * les mercredis,
- * les petites vacances,
- * le mois de juillet,
- * les 2 premières semaines d'août **UNIQUEMENT** à Chouzé-sur-Loire et Continvoir.

Accueil de loisirs adolescents :

- * les petites vacances,
- * juillet et août.

Fonctions

Accueils de loisirs enfants :

- * 7h30 - 18h30 pour Bourgueil et Chouzé-sur-Loire,
- * 7h - 18h pour Continvoir.

Accueil de loisirs adolescents :

- * Suivant les activités: matin, après-midi, journée ou veillée.

Benais, Bourgueil, Chouzé-sur-Loire, La Chapelle-sur-Loire, Continvoir, Gizeux, Ingrandes-de-Touraine, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Tarifs

Familles allocataires de la CAF ou de la MSA :

Les tarifs sont modulés suivant le quotient familial (QF).



Quotient	Journée	Demi-journée	Séjour court
inférieur ou égal à 600€	0.75 % de votre QF	0.38 % de votre QF	2.20 % de votre QF
compris entre 601€ et 760€	1 % de votre QF	0.50 % de votre QF	
supérieur ou égal à 761€	1.32 % de votre QF	0.66 % de votre QF	
Prix plancher	3 €	1.5 €	10.23 €
Prix plafond	16 €	8 €	22 €

Familles non-allocataires de la CAF ou de la MSA :

Le prix plafond est automatiquement appliqué.

Familles résidant hors du territoire du Pays de Bourgueil :

Majoration de 30%

Les familles résidant hors du territoire du Pays de Bourgueil dont les enfants sont inscrits aux écoles dans le cadre du RPI Ingrandes/St Patrice ou dans le cadre de l'entente avec le RPI Continvoir/Gizeux ne sont pas concernées par cette majoration.

Accueil périscolaire :

0.40 € le quart d'heure.

Le quart d'heure commencé est dû.

Inscriptions

Auprès du directeur de votre choix.

Indifféremment dans l'un des accueils, dans la limite des places disponibles.

Accueils de loisirs enfants :

Inscriptions un mois avant la période.

À la semaine pour les vacances,
(à la journée, si disponibilité)
à l'année pour les mercredis,
(occasionnellement si disponibilité)

Accueil de loisirs adolescents :

Inscriptions 15 jours avant la période.

À l'activité suivant le programme établi pour chaque période d'ouverture.

Documents à fournir :

- *Fiche d'inscription remplie,
- *Fiche sanitaire de liaison remplie,
- *Justificatif de vaccination à jour (carnet de santé),
- *Attestation d'assurance extrascolaire,
- *Autorisation de publication d'image,
- *Coupon d'acceptation du Règlement Intérieur,
- *Pour les allocataires de la CAF: n° d'allocataire,
- *Pour les allocataires de la MSA: avis d'imposition et montant des prestations familiales.

Règlement

Les factures sont émises à l'attention des familles :

- * en fin de mois pour les mercredis,
- * en fin de période pour les vacances.

Le règlement est à adresser, sous un délai de 20 jours, au Centre des Finances Publiques de Bourgueil.
(Trésorerie, 11 avenue Jean Causseret)